



Séance du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2024

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 29 mars 2024

N°6/Finances

Affectation du résultat 2023 - Budget Principal de la Ville

Le vendredi 29 mars 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 15 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentées : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Bankaly KABA, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, M. Hervé ZILBER

Absent :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement s'établit en excédent à la somme de 6 269 706,67 €.

M. le Maire rappelle que les instructions M14 et M57 prévoient que le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement soit à la section d'investissement, soit à la section de fonctionnement du budget de l'année suivante.

Aussi, il propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- 4 226 949,23 € à la section d'investissement du budget 2024 sur le compte 001-001.
- 2 042 757,44 € à la section de fonctionnement du budget 2024 sur le compte 002-002.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2024 portant approbation du compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2023,

VU l'avis de la Commission Finances du 11 mars 2024,

CONSIDERANT les résultats de clôture du compte administratif 2023 du budget principal de la ville, conforme au compte de gestion établi par le comptable, arrêtés aux montants suivants :

Un excédent d'investissement de 3 223 014,17 € et un excédent de fonctionnement de 6 269 706,67 €, soit un excédent global de clôture de 9 492 720,84 €.

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- 4 226 949,23 € à la section d'investissement du budget 2024 sur le compte 001-001.
- 2 042 757,44 € à la section de fonctionnement du budget 2024 sur le compte 002-002.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 27 – Contre : 4 – Abstention : 1 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **10 AVR. 2024**
Transmission en Sous-préfecture le : **10 AVR. 2024**